Société de patronage

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Tätigkeitsbericht / Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege = Rapport des activités / Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage**

Band (Jahr): **- (1980)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

9. Société de patronage

9.1. Assemblée des membres

L'organe suprême de la Société de patronage est l'Assemblée des membres. C'est à elle qu'incombe la tâche de réunir les fonds au profit de la Fondation. Selon l'art. 4 des statuts, elle se réunit en règle générale une fois tous les 4 ans. La dernière Assemblée des membres s'est tenue le 26 octobre 1979 à Lungern OW, si bien qu'il n'y a pas eu de séance ordinaire de l'Assemblée des membres en 1980. Par contre, tous nos membres et tous nos donateurs ont été invités à la Journée annuelle de la Fondation.

9.2. Comité de la Société de patronage

Le comité se compose comme jusqu'ici de:
Dr. H. Wolfer, vice-président de la Maison Sulzer Frères SA, Winterthour (président)
M. Badilatti, directeur de la Ligue suisse du patrimoine national, Zurich
Dr. M. Gloor, anc. directeur général de Nestlé Alimentana SA, La Tour-de-Peilz
H. Meier, anc. président du Club Alpin Suisse, Horgen
Dr. W.A. Plattner, président de la Ligue suisse pour la protection de la nature, St-Gall
Dr. St. Schmidheiny, président d'Eternit SA, Hurden
Dr. R. Stüdeli, directeur de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, Berne
Dr. G. Tobler, directeur général de l'Union de Banques Suisses, Zurich
W. Weiss, ingénieur rural dipl. EPFZ (secrétaire)

9.3. Financement

Comme le montre le bilan annuel ci-dessous, les recettes ont malheureusement accusé une baisse de fr. 69'000.--. Ce fait est avant tout lié à l'action "Pro Sils". La collecte du Comité de patronage "Pro Sils" (voir chiffre 3.1.) organisée par la Fondation, a incité quelques entreprises qui avaient apporté un soutien décisif à cette action à réduire ou même à supprimer leur don à la Société de patronage.
Un autre événement qui peut aussi avoir contribué à cette baisse est la collecte nationale organisée la même année par "Pro natura helvetica" en faveur de la protection des rives du lac de Neuchâtel et qui a été largement soutenue par diverses institutions. On constate toujours à nouveau qu'il est plus facile d'obtenir une aide financière pour des projets concrets et particuliers. Cela est compréhensible et sert efficacement la cause de la protection de la nature et du paysage. Cependant on ne saurait assez sou-

ligner qu'il est nécessaire d'accorder aussi une aide accrue aux organisations telles que la Fondation qui veillent de manière générale aux intérêts de la protection du paysage. Car la réalisation de projets particuliers sans une prise de conscience de l'opinion public et sans le travail d'information de la part des organisations de ce genre, indépendantes de l'Etat et de l'économie, n'a qu'un caractère très partiel.

Les recettes de la Société de patronage sont les suivantes:

contribution fédérale	fr. 100'000.--
cantons	fr. 8'500.--
communes	fr. 71'391.35
membres collectifs	fr. 6'900.--
membres individuels	fr. 24'850.--
dons volontaires	fr. 95'358.65
	fr. 257'000.--